

Repères pour la création d'une formation à distance à l'UL : processus d'accompagnement et de validation

I.	Cadrage de l'établissement	2
1.	Définition de la FAD.....	2
2.	Référencement de l'offre de formation à distance	3
3.	Cadres réglementaires administratifs et financiers.....	4
a)	Quelle reconnaissance de cette modalité dans la maquette et dans le service de l'enseignant ?.....	4
b)	Procédure de demande d'accompagnement et de moyens	5
II.	Concevoir votre FAD : les étapes	7
1.	Analyser la pertinence de l'offre au regard des besoins des publics cibles.....	7
2.	Concevoir la formation.....	7
a)	Aspects organisationnels (rôle des acteurs, planification).....	7
b)	Aspects pédagogiques (choix des contenus, modalités d'apprentissage, scénarios pédagogiques, rythmes, modalités d'évaluation des apprentissages, la structure des cours etc.)	9
c)	Aspects techniques (construire des ressources, supports de médiatisation, protection des données, etc.)	10
3.	Mettre en œuvre la formation	11
a)	Accompagnement (tutorat, feedback, interactions, outils et modalités de suivi...)	11
b)	Modalités d'organisation (favoriser et gérer le travail collaboratif à distance, gérer les interactions...).....	11
c)	Évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences visées.....	13
	Annexes	14
	Annexe 1 : Recensement de l'offre FAD à l'UL (2019-2020) à partir du catalogue de l'offre de formation	14
	Annexe 2 : Présentation des structures d'appui.....	15
	Annexe 3 : Contrat de cession de droits d'auteur et droit à l'image	16

I. Cadrage de l'établissement

1. Définition de la FAD

En préambule, nous pouvons entendre de façon générale la Formation A Distance (FAD) comme *“l'ensemble des modèles d'organisation et des dispositifs– tant pédagogiques que technologiques – qui permettent à des individus qui sont séparés de l'organisme de formation dans le temps et l'espace de s'instruire. Elle se caractérise par la délocalisation et la gestion autonome du temps de formation, la liberté dans le rythme de construction des savoirs, le recours à des ressources pédagogiques médiatisées, ainsi que par la communication et l'interaction”*.

En se basant sur les travaux de Keegan (1996) et Holmberg (2003), nous pouvons retenir cinq concepts fondamentaux de la FAD :

- La séparation du formateur et de l'apprenant ;
- Le rôle de l'établissement d'enseignement ;
- Les médias ;
- La communication bidirectionnelle ;
- La séparation entre l'apprenant et son groupe de pairs.

De manière générale, la FAD permet :

- De proposer des formations diversifiées et adaptées aux besoins spécifiques des publics ;
- Une flexibilité spatiale et temporelle pour les apprenants en termes d'organisation des apprentissages et des lieux d'études ;
- Une diversification des méthodes pédagogiques centrées sur les apprentissages, et ce, par le biais du numérique et des différents types de ressources et outils qu'il permet ;
- Des formations plus individualisées afin de personnaliser les parcours d'apprentissage en les adaptant aux besoins spécifiques des apprenants.

A l'Université de Lorraine (UL), la FAD correspond à une formation qualifiante ou diplômante qui se fait en grande majorité à distance (avec quelques sessions de regroupements) et une organisation permettant aux salariés, aux publics empêchés et géographiquement éloignés d'y accéder.

Si plus de 50% de la formation est réalisée en distanciel, alors celle-ci peut être considérée comme étant à distance. Cela peut, par exemple, correspondre à un ou plusieurs blocs de compétences mis entièrement à distance pour un public de formation professionnelle.

Cette modalité de formation s'appuie sur le Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.

Ainsi, la FAD est :

- Ouverte à un public en formation initiale et en formation continue (majoritairement) ;
- Inscrite dans l'offre de formation de l'accréditation en cours ;
- Le résultat d'un choix collectif de l'équipe pédagogique, validé par la composante de formation, en raison de son intérêt pédagogique.

Il existe plusieurs typologies de dispositifs de formation à distance :

Dispositifs	Descriptifs	Enjeux repérés pour l'UL
Dispositifs adossés à des formations existantes (accréditation)		
Formations modulaires en hybridation	Ce sont des dispositifs de formation ouverts à des publics de formation continue s'adossant totalement sur nos diplômes nationaux existants ou en partie (exemple : blocs de compétences).	Développement des ressources propres Mixité des publics (FI/FP) Accroissement des effectifs
Création de nouveaux dispositifs de formation		
MOOC Massive Open Online Courses	MOOC signifie Massive Open Online Courses. En français, cela veut dire que des cours sont proposés gratuitement et accessibles à tous. Cette modalité peut amener à la délivrance d'une attestation de suivi mais n'a pas de vocation diplômante.	Visibilité, notoriété et attractivité
SPOC Small Private Online Courses	SPOC signifie Small Private Online Courses. Il est souvent adossé à un MOOC. Il permet de proposer des actions de formations et d'accompagnements complémentaires et adaptées à une demande spécifique. Il est à noter qu'un SPOC peut être certifiant.	Développement de ressources propres avec un modèle économique adapté Opportunité de positionner l'université sur des secteurs professionnels non couverts
Formations professionnelles modulaires en hybridation	Ce sont des dispositifs de formation créés et ouverts spécifiquement à des publics de formation continue (exemple : DU).	Développement des ressources propres Positionnement de l'université sur des secteurs professionnels non ou peu couverts Réponse à des besoins spécifiques du monde socio-économique

2. Référencement de l'offre de formation à distance

L'ensemble de l'offre de formation à distance est référencé sur :

- formations.univ-lorraine.fr (plate-forme qui référence l'ensemble de l'offre de formation de l'Université de Lorraine) – cf. annexe 1
- fied.fr (Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance qui regroupe au sein du réseau les universités qui ont développé de l'enseignement à distance et en ligne)
- moncompteformation.gouv.fr (pour les formations éligibles au compte personnel de formation)
- formation.grandest.fr (diplômes)

3. Cadres réglementaires administratifs et financiers

a) Quelle reconnaissance de cette modalité dans la maquette et dans le service de l'enseignant ?

La prise en compte des modalités de FAD est formalisée dans les documents de cadrage suivants :

- **Cadrage Opérationnel et Technique de l'offre de formation** (accréditation 2018-2022) : « Pour chaque enseignement dans une maquette de formation, il est prévu un volume horaire, dit ici « volume maquette » (CM, EI (Enseignement Intégré), TD ou TP) qui peut être réparti à volonté entre des heures à distance ou des heures en présentiel (de 100% à distance à 100% en présentiel, avec toutes les possibilités de panachage. Lors de la saisie de la maquette, il faut préciser le volume à distance et le volume en présentiel ».

Ce cadrage permet de répartir à volonté les heures **d'enseignement, de tutorat, d'accompagnement** au regard du volume maquette indiqué lors de l'accréditation. Exemple : 20h volume maquette (10h CM présentiel, 10h EI distanciel).

- 10h CM en amphithéâtre
- 4h EI accompagnement en synchrone (2h par groupe de 100 étudiants)
- 6h tutorat en asynchrone (3h par groupe de 100 étudiants)
- **Référentiel d'activités pédagogiques** de l'ensemble des enseignants (à l'exception des hospitalo-universitaires) : Enseignants-Chercheurs, Enseignants du Premier et Second Degré, Professeurs ENSAM, Enseignants contractuels, Past-Mast, Enseignants associés, ATER et vacataires.

Ce référentiel définit les règles de rémunération des enseignants en lien avec les activités menées.

Le point I.1 du référentiel intitulé "Conception et mise à disposition d'un module d'auto-formation en ligne ou de formation à distance (incluant les activités pédagogiques, l'accompagnement et l'évaluation à distance) ou d'un module de formation par une méthode pédagogique innovante" stipule que la phase de conception peut être reconnue et rémunérée dans les conditions de validation indiquées ci-dessous :

Réf	Activités	Description des activités	Mode de calcul	Éléments de mise en œuvre	Valeur de référence	Prise de décision
I.1	Conception et mise à disposition d'un module d'auto-formation en ligne ou de formation à distance (incluant les activités pédagogiques, l'accompagnement et l'évaluation à distance) ou d'un module de formation par une méthode pédagogique innovante .	Le référentiel porte sur la conception, et est donc valable uniquement l'année n. L'enseignement à distance est ensuite comptabilisé dans le service enseignant au même titre que l'enseignement présentiel (1hCMAD=1hCM, 1h TDAD=1hTD)		A articuler avec d'éventuelles conventions spécifiques (droits d'auteur ...)	1 HETD par heure ETD de maquette pour une équipe/ 25HETD maxi par individu	Conseil de composante ou de collégium ou conseil de la formation pour les formations transversales

b) Procédure de demande d'accompagnement et de moyens

Cette procédure (cf. logigramme ci-dessous) **concerne exclusivement les projets faisant appel à des besoins d'accompagnement et de moyens :**

- Accompagnement de la part des structures d'appui (cf. annexe 2) :
 - la Délégation d'Accompagnement à la Créativité, l'Ingénierie et la Pédagogie (DACIP)
 - la Sous-Direction des Usages du Numérique (SDUN)
- Demande de financement (heures référentiel et appui RH).

Toute demande d'accompagnement et de moyens doit être préalablement validée par le directeur de composante. La demande se veut simple et consiste à compléter quelques questions, présentée ci-dessous, via le lien suivant : <http://u2l.fr/demandefad>

Les quelques questions qui vous sont posées :

- Quelles sont vos structures de rattachement : Collégium / Composante / Département
- Quelle formation souhaitez-vous mettre à distance ? (intitulé de la mention et du parcours-type concerné tel que déclaré dans l'accréditation)
- Quel(s) semestre(s) ou partie(s) du semestre de formation ?
- Quelles sont les caractéristiques de votre public-cible ? (FI/FC/public empêché, sportifs de haut niveau, public incarcéré, autres...)
- Avez-vous réalisé une étude de marché vous permettant de juger de la pertinence de la mise à distance de votre formation (notamment pour les publics cibles autres que FI) ?
- Pourquoi souhaitez-vous mettre cette formation à distance ? Quelles sont vos finalités ? (Exemples : Rendre accessible la formation à un public empêché, augmenter les effectifs étudiants dans ma formation, ...)
- Quelle est la constitution de l'équipe pédagogique impliquée dans ce projet de mise à distance ? et qui en est le coordinateur ?
- Pour quelle rentrée universitaire cette formation doit-elle être opérationnelle ?
- De quels moyens disposez-vous pour réaliser votre projet de mise à distance ?
 - Est-ce que votre projet de formation à distance est lié à un projet national/international avec un budget associé ?
 - Avez-vous des ressources humaines pour accompagner l'équipe pédagogique ? Si oui quelle est la nature des apports de ces RH ?
- Quels sont vos besoins d'accompagnement pour la mise à distance de votre formation ? (ingénierie pédagogique, création de ressources pédagogiques numériques,...)

La demande sera étudiée par la Direction de la Formation et la Délégation d'Accompagnement à la Créativité, l'Ingénierie et la Pédagogie (DACIP) afin de s'assurer du contexte de formation et de la faisabilité administrative et pédagogique du projet. Cette étape est déterminante pour la poursuite d'analyse des besoins d'accompagnement qui s'effectuera par une rencontre avec les porteurs.

Une fois le dossier complété et constitué avec les structures d'appui, selon les besoins, le projet sera validé dans les différentes instances de l'établissement selon la procédure ci-dessous.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT ET/OU DE MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE FAD

Document de demande

- À compléter par l'équipe pédagogique en s'assurant de la validation effective du directeur de composante
- Lien pour accéder au document de demande : <http://u2l.fr/demandefad>

Etude du projet concernant l'aspect formation

Par la Direction de la formation et la Délégation d'accompagnement à la Créativité, l'Ingénierie et la Pédagogie (DACIP)

Si dossier invalidé/incomplet, échanges avec le porteur avant de poursuivre la procédure de demande d'accompagnement et/ou de moyens

Besoin d'un accompagnement sur l'aspect formation ?
(case à cocher dans le dossier de demande)

NON

OUI

Besoin d'un accompagnement sur l'aspect numérique ?
(case à cocher dans le dossier de demande)

OUI

NON

Rendez-vous DACIP

Rendez-vous DN - SDUN

Si besoin d'un double accompagnement :
rendez-vous commun DACIP et DN - SDUN

Demande de moyens pour création de ressources ?

OUI

NON

Ingénierie pédagogique ou de formation
Reconnaissance de l'investissement des enseignants
Et/ou Développement de ressources numériques (DN)
Appui sur les RH de la DN

Comité de validation de priorisation ad hoc

Validation dans les instances

Formation existante ?

OUI

NON

Composante puis collégium
de la formation

Composante puis collégium
de la formation
Puis CF puis CA

II. Concevoir votre FAD : les étapes

Afin de proposer une formation à distance la plus qualitative possible, l'attention peut être ainsi portée sur les items suivants recensés à partir de la norme AFNOR (Référentiel de bonnes pratiques, 2004).

1. Analyser la pertinence de l'offre au regard des besoins des publics cibles

L'identification des besoins de formation est un élément essentiel avant de se lancer dans la mise en œuvre d'une FAD. L'objectif est de vérifier quelle place pourrait trouver ce projet dans un marché plus ou moins concurrentiel.

La réalisation d'une étude de terrain peut se décliner en une ou plusieurs étapes, à savoir :

- Recenser les formations existantes dans le domaine de la FAD, sous forme de **veille / benchmark** afin de caractériser et d'analyser l'offre de formation concurrentielle existante. Il s'agit alors de collecter des données (organismes concurrents, les contenus et les modalités pédagogiques, le public ciblé, ...ainsi que les tarifs de ces formations) puis d'analyser ces données.
- Et/ou administrer une **enquête** quantitative et/ou qualitative (via Limesurvey) auprès du public ciblé, auprès des entreprises par exemple pour le questionner sur cette nouvelle offre de formation. L'objectif est donc de vérifier que les contenus et les modalités pédagogiques retenues répondent aux besoins du public ciblé.

L'équipe pédagogique pourra dès lors construire, préciser ou affiner son projet d'offre de formation à distance en tenant compte des éléments d'analyse transmis.

2. Concevoir la formation

a) Aspects organisationnels (rôle des acteurs, planification)

La conception d'une FAD nécessite la mise en place d'une organisation dédiée, afin d'identifier d'une part **les acteurs impliqués et leurs rôles** et d'autre part **la planification à prévoir**.

Nous vous proposons ainsi dans cette partie un exemple de constitution de l'équipe porteuse du projet. Il est important de préciser que les rôles décrits ci-dessous peuvent être occupés par une ou plusieurs personnes désignées.

Acteurs	Rôles
Responsable de formation (Porteur du projet)	<p>Garant du bon déroulement de la formation, il s'assure et vérifie la mise en œuvre de celle-ci.</p> <p>Il n'est pas nécessairement le chef du projet et ne s'occupe pas non plus du point de vue technique de la FAD. Cet acteur joue un rôle important d'interface entre les différentes parties prenantes (scolarité, équipe pédagogique, auteurs, tuteurs, et dans la phase de réalisation avec les équipes techniques).</p>
Interlocuteur administratif	<p>S'occupe de l'inscription des étudiants, apporte des éléments d'informations sur la formation.</p> <p>Il constitue aussi pour le Responsable un relai concernant les procédures à mettre en œuvre au niveau de l'Établissement, pour la validation du projet de formation, et tout au long du cycle de vie administratif ou budgétaire.</p>
Ingénieur techno-pédagogique et conseiller pédagogique	<p>Des phases de conception pédagogique et médiatique, puis de production sont le plus souvent nécessaires pour préparer la mise en place d'une formation à distance.</p> <p>En appui du porteur de projet, les ingénieurs peuvent jouer un rôle qui va de l'accompagnement méthodologique à celui de chef de projet (animation du projet, expertise technique et médiatique, formation aux usages, interface avec les acteurs de la production).</p> <p>Quant aux conseillers pédagogiques (DACIP), ils accompagnent à la transposition des activités et modalités pédagogiques distancielles (ingénierie de formation et pédagogique).</p> <p>La SDUN est partie prenante de l'aspect technique lors de la phase de conception et de réalisation. En revanche, lorsque la FAD est lancée, l'équipe projet est autonome. Les demandes des apprenants qui rencontrent des difficultés techniques seront prises en charge dans le cadre des différents mécanismes d'assistance en place dans l'Établissement.</p>
Enseignants	<p>Les rôles de chaque enseignant sont répartis suite à une concertation avec l'équipe pédagogique.</p> <p>Dans la pratique, deux cas de figure sont souvent rencontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant est responsable de son cours dans son intégralité : création et mise à jour des contenus et du tutorat (animation, gestion des interactions avec les étudiants, organisation de séances synchrones...). - L'enseignant conçoit son cours mais ne se charge pas de son animation ni des interactions avec les étudiants : un tuteur est désigné pour occuper ce rôle. Dans ce cas, nous pouvons parler d'une délégation du tutorat vers une autre personne.
Tuteurs¹	<p>Communément, le tuteur assure l'accompagnement des étudiants tout au long de leur formation. Il peut ne pas être enseignant (tutorat entre pairs étudiants, vacataires professionnels et BIATSS).</p> <p>Les rôles communément repérés sont le suivi des apprentissages par des remédiations, des feedbacks, des apports méthodologiques, techniques ou disciplinaires complémentaires.</p> <p>Le tutorat peut être dédié à une ou plusieurs personnes selon les modalités d'organisation de la FAD.</p>

¹ Les aspects qui concernent le tutorat sont détaillés plus spécifiquement dans la partie « Accompagnement : tutorat, feedback, interactions, outils et modalités de suivi »

Lorsque la constitution de l'équipe est établie, vous pourrez dès lors formaliser dans **un cahier des charges** les éléments suivants :

- Les objectifs généraux de la formation et ses finalités ;
- La planification de la formation ;
- Le nom des acteurs et leurs rôles afin de cadrer le périmètre d'activité de chacun mais aussi de faciliter les potentiels remplacements d'acteurs si des changements devaient survenir.

La planification de l'élaboration de la formation est à concevoir dès le début du projet. Elle permet de mettre en évidence les actions à mener, dont les actions de communication à prévoir, les rencontres à venir ainsi que les échéances associées.

Cette planification est variable d'un projet à l'autre et dépend notamment de la proportion de la formation mise à distance. En revanche, pour chaque projet, il faut accorder un temps spécifique avant la mise en ligne de la formation pour tester l'outil, anticiper les difficultés et erreurs techniques et s'assurer de la disponibilité des documents nécessaires à l'étudiant (documents administratifs, pédagogiques, etc.).

b) Aspects pédagogiques (choix des contenus, modalités d'apprentissage, scénarios pédagogiques, rythmes, modalités d'évaluation des apprentissages, la structure des cours etc.)

Concernant l'aspect pédagogique, l'élaboration d'une FAD se décline suivant différentes étapes, Il est à préciser que cette étape n'est pas caractéristique d'une conception de FAD mais que sa formalisation sera d'autant plus importante pour guider les étudiants :

- 1. Définir l'objectif général de la FAD et les compétences visées par celle-ci** afin de fixer un cadre permettant de structurer le déroulement de la FAD.
- 2. Décliner les compétences visées en objectifs d'apprentissage spécifiques en s'assurant de l'alignement pédagogique.** L'alignement pédagogique correspond à la cohérence entre les objectifs d'apprentissage, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation.
 - a.** Un objectif d'apprentissage est un énoncé court qui permet aux étudiants d'identifier précisément ce qu'ils devraient réussir à réaliser suite à une situation d'apprentissage. Un objectif d'apprentissage doit être formulé de manière à être atteignable par les étudiants, il doit décrire une activité identifiable par un comportement observable par l'enseignant, mentionner le contexte ou les conditions dans lesquels le comportement escompté doit se manifester, indiquer le niveau d'apprentissage attendu et les critères qui serviront à l'évaluer.
 - b.** Les activités d'apprentissage sont sélectionnées et élaborées afin de préparer progressivement l'étudiant à l'atteinte des objectifs d'apprentissage.
 - c.** Les modalités d'évaluation sont choisies en adéquation avec les activités d'apprentissage proposées. Elles doivent permettre de vérifier l'atteinte ou non de l'objectif d'apprentissage visé. Il est recommandé de construire une grille d'évaluation pour d'une part objectiver celle-ci et d'autre part, pour la communiquer aux étudiants et ainsi les informer sur les attendus.

3. **Scénariser la FAD en planifiant les séquences sur l'ensemble de la formation.** Cette planification doit être établie en pensant la complémentarité entre présentiel et distanciel en prenant en compte le temps de travail nécessaire à la réalisation des activités d'apprentissage demandé aux apprenants. Les séquences qui nécessitent une appropriation de contenus et du travail individuel sont à privilégier à distance. Le présentiel sera davantage dévolu à des activités d'apprentissage collaboratives, des séances de remédiation et de renforcement des apprentissages. La planification d'une FAD nécessite une forte coordination de l'équipe pédagogique pour s'assurer de la cohérence pédagogique et de la bonne articulation de chaque séance entre elles.
4. **Choisir les contenus existants ou le cas échéant, les rédiger en vue de leur médiatisation.** Prioritairement il est judicieux de s'appuyer sur des contenus pédagogiques existants pour limiter notamment les coûts de production. Les contenus devront être choisis au regard de vos objectifs pédagogiques, des aspects techniques, ergonomiques et juridiques (libre de droit).
5. **Formaliser les règles de fonctionnement de la FAD.** Pour accompagner les apprenants, il convient de leur communiquer un maximum d'information sur les modalités de fonctionnement, d'organisation et de communication. Il est important, par exemple, d'indiquer votre disponibilité (délais de réponses, horaires durant lesquels vous serez connectés, ...), certains principes qui devront être respectés dans toutes les actions de communication et les usages souhaités de chaque outil (exemple : forum concernant l'ensemble du groupe, chat pour des échanges personnels, courriel pour ...).

c) Aspects techniques (construire des ressources, supports de médiatisation, protection des données, etc.)

- **Construire une formation en autonomie**

La mise en place d'un projet de formation à distance peut conduire les enseignants à concevoir et réaliser des contenus pédagogiques. La plateforme pédagogique ARCHE permet de créer, **en toute autonomie et directement dans son interface, des parcours d'apprentissage structurés** autour de textes, vidéos ou d'activités interactives. Avant d'envisager la création de nouveaux contenus, il est fortement recommandé de rechercher si des ressources pédagogiques sont déjà disponibles. Des ressources, créées par des universitaires et validées scientifiquement, pédagogiquement et techniquement, sont disponibles à partir des liens ci-après et peuvent s'intégrer dans notre plateforme ARCHE.

Liens vers des ressources éducatives libres :

- <http://www.sup-numerique.gouv.fr>
- <http://univ-numerique.fr>
- <https://www.fun-mooc.fr>

La SDUN peut vous aider à identifier des ressources éducatives libres, déterminer l'usage qui peut en être fait ou vous proposer des alternatives.

Pour faciliter la réalisation de cours dans un format vidéo, l'Université de Lorraine a mis en place un dispositif intégré, [le Studio Professeur](#), comportant un accompagnement tant sur le plan technique (mise à disposition de studios dédiés) que pédagogique (formations, tutoriels).

En Annexe 3, des informations sur le contrat de cession de droits d'auteur et droit à l'image.

3. Mettre en œuvre la formation

a) Accompagnement (tutorat, feedback, interactions, outils et modalités de suivi...)

Nous parlons, en effet, de tutorat et de tuteurs lorsque les modalités de formation sont à distance car la FAD bouscule tous les repères de l'enseignant. Il n'est plus uniquement celui qui sait mais celui qui aide, qui accompagne l'apprenant dans ses démarches d'apprentissage. Il doit non seulement le mener jusqu'à son objectif de formation mais il doit également l'accompagner dans le développement de son autonomie. La littérature dans le domaine, plutôt abondante, démontre toute la complexité et la diversité du rôle du "tuteur" en ligne.

Zane Berge (1995), professeur en sciences de l'éducation à l'université du Maryland à Baltimore, décrit quatre dimensions à prendre en compte pour un enseignement à distance qui facilite les apprentissages d'un groupe d'étudiants :

Dimension pédagogique	Dimension sociale	Dimension managériale	Dimension technique
L'enseignant formalise explicitement les objectifs, propose des ressources, prévoit des activités pédagogiques, corrige et oriente, aide à l'apprentissage, encourage et évalue les apprentissages	L'enseignant devient modérateur, facilitateur ou animateur dans le contexte d'un encadrement collectif, il encourage les liens entre les étudiants. Cette dimension permet de créer un environnement social, amical, favorisant l'apprentissage.	Cette dimension inclut les tâches administratives, procédurales et organisationnelles pour le bon déroulement de la formation. L'enseignant s'assure du respect des procédures, des délais, des règles de fonctionnement.	L'enseignant a également la tâche de s'assurer que chacun est en mesure d'utiliser l'environnement en ligne. L'objectif est de mettre les apprenants en confiance et d'aider à la résolution des problèmes techniques

b) Modalités d'organisation (favoriser et gérer le travail collaboratif à distance, gérer les interactions...)

L'enseignement à distance, implique d'être plus vigilant à l'organisation des activités en soutien aux apprentissages. Zane Berge (1995) souligne **qu'un environnement social, amical doit être maintenu** pour soutenir les apprentissages : le travail collaboratif, en petit groupe, est une modalité permettant d'y répondre.

L'apprentissage collaboratif est entendu comme *"une démarche active par laquelle l'apprenant travaille à la construction de ses connaissances... L'apprenant s'engage à travailler avec les membres du groupe en vue de la réalisation du but commun tout en conciliant ses intérêts et ses objectifs personnels... Les échanges avec le groupe et la régulation d'une tâche collective lui permettent de partager ses découvertes, de négocier le sens à donner à son travail et de valider ses connaissances nouvellement construites"* (Henri et Lundgren-Cayrol, 2003).

Dans le cadre d'un enseignement à distance, plus que jamais, l'enseignant devient l'organisateur, le facilitateur et le modérateur de cet environnement collaboratif.

Quelques pistes pour vous assurer d'un travail collaboratif à distance :

- **Les aspects organisationnels :**
 - **Constituer des groupes de taille raisonnable** tenant compte de la complexité de l'activité demandée.
 - **Donner des indications précises sur les modalités de collaboration et les rôles** que chaque étudiant aura tout au long des interactions.
 - **Indiquez les principes qui régissent la collaboration** : respect, bienveillance, ...
 - **Indiquer, pour chaque activité, le temps d'apprentissage estimé** : ne pas perdre de vue que travailler de manière collaborative à distance est plus chronophage.
 - **Choisir les outils collectivement** : plus il y aura de concertation au niveau de l'équipe pédagogique sur le choix des outils, plus vous réduirez le nombre d'outils à appréhender dans le cadre de votre formation. Ainsi, vous faciliterez la tâche aux étudiants qui pourront ainsi se consacrer à leurs apprentissages plutôt qu'à l'appropriation d'outils numériques.
 - **Ne soyez pas à l'origine de la surenchère technologique** : un bon outil de communication, même s'il ne répond pas à tous vos souhaits, est préférable à une batterie de technologies où vous risquez de vous perdre (vous mais aussi les étudiants !).

- **Les aspects pédagogiques :**
 - **Formaliser vos attendus pédagogiques :**
 - Expliciter les objectifs pédagogiques de l'activité à réaliser
 - Préciser les critères et les modalités d'évaluation (individuelles/collectives)
 - **Varié les temps d'apprentissages**
 - Temps collaboratifs : l'ensemble du groupe sur la même tâche
 - Temps coopératifs : répartition des tâches au sein d'un groupe
 - Temps individuels : temps nécessaires à l'appropriation des connaissances
 - **Varié les activités collaboratives**, par exemple : formalisation d'un glossaire collectif, étude de cas, recherche bibliographique, production d'une synthèse collective, analyse critique d'un texte, d'une vidéo, controverses, débat à partir d'une thématique spécifique, mise en œuvre d'un projet, etc.
 - **Mettre à disposition des ressources méthodologiques et pédagogiques** : guides, supports de cours, ressources bibliographiques, ...
 - **Ne pas noyer les étudiants dans une profusion de ressources** : faire un choix pertinent de ressources pour les guider dans le développement des compétences visées dans le temps imparti !
 - **Animer la communauté apprenante** : la dynamique de travail au sein de chaque groupe doit être organisée et dynamisée par l'enseignant et/ou le tuteur de manière proactive en s'appuyant sur les outils synchrones ou asynchrones.
 - **Donner des feedbacks réguliers** et différenciés au sein de chaque groupe tenant compte de leur dynamique de travail, leurs besoins méthodologiques et pédagogiques.

Par ailleurs, afin de ne pas vous laisser déborder par les interactions, il est conseillé de les organiser :

- **Mettre en place une FAQ** où toutes les questions/réponses seront centralisées cela réduira considérablement les interactions individuelles et les redites.

- **Mettre en place un forum général** pour vous permettre de garder trace de vos échanges et informations et toucher l'ensemble de la promotion. C'est l'endroit idéal pour imposer :
 - **Vos modalités d'organisation**, notamment pour les échanges : privilégier le forum plutôt que le mail par exemple.

- **Vos disponibilités, vos temps en synchrone**, le cas échéant, vos délais de réponses et surtout ce que vous ne ferez pas (exemple répondre après 19h ou le week-end...).
- En introduction de vos supports de cours, **donner toutes les consignes favorisant le travail en autonomie** de vos étudiants et l'appropriation des contenus :
 - **Définir précisément les objectifs** de votre enseignement, sa durée et ses activités.
 - **Donner des consignes claires, précises et concises** (aller à l'essentiel pour ne pas noyer les informations primordiales dans de long discours).
 - **Indiquer les délais attendus** pour les rendus de production notamment.
 - **Prenez un temps pour vous relire** afin d'éviter les interprétations possibles de vos messages.
- **Aider à la recherche d'information** (où se trouve-t-elle ? A quoi sert-elle ?) et des documents mis à disposition (un récapitulatif des documents avec leur nom et les usages à en faire).

c) **Évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences visées**

La question de l'évaluation reste inchangée qu'elle soit à distance ou en présentiel. Cependant, si pour des raisons organisationnelles l'évaluation doit avoir lieu à distance, alors quelques précautions sont à connaître :

- Il est important de **donner des indications aux apprenants** relatives aux modalités de l'évaluation, les attendus, le temps imparti et les dates importantes pour leur permettre de s'organiser. Il convient également d'explicitier clairement les consignes d'évaluation ainsi que les critères sur lesquels les étudiants seront évalués.
- Éviter les « bugs » et s'assurer d'un traitement équitable de tous les étudiants. Pour s'assurer que l'évaluation pourra avoir lieu dans de bonnes conditions il est nécessaire d'**effectuer une vérification technique** au préalable.
- **Adapter votre évaluation pour s'assurer et éviter le plagiat**. Chaque production sera dématérialisée et, par conséquent, pourra être soumise à l'analyse d'un outil d'anti-plagiat (veiller à prévenir les étudiants en amont).
- **Identifier les outils et les modalités d'évaluation** qui peuvent être mises en œuvre : QCM, étude de cas, résolution de problème, etc.

Afin de vous accompagner sur la mise en place des formations à distance, un guide pour l'enseignement à distance, qui regroupe des informations pédagogiques et numériques, a été formalisé et est disponible à l'adresse suivante : <http://u2l.fr/guideead>

Annexes

Annexe 1 : Recensement de l'offre FAD à l'UL (2019-2020) à partir du catalogue de l'offre de formation

Pour l'ensemble de l'université, 112 formations à distance ont été recensées. Elles sont réparties au sein de 20 composantes. Il est à noter que sur ces 20 composantes, deux d'entre elles (Polytech Nancy (36) et la Faculté de médecine (24)) assurent à elles deux 60 formations, soit plus de la moitié de notre offre de formation à distance.

Répartition selon les modalités d'études

- 79 formations sont dispensées exclusivement à distance.
- Les autres formations sont proposées tout en présentiel et parallèlement à distance (avec un niveau plus ou moins important de distanciel comptant pour au moins 50% de la formation).

Répartition des formations selon leur typologie : 112 formations recensées

- 47 formations qualifiantes
- 18 DU/DIU
- 5 DUAP
- 1 Diplôme d'État
- 27 diplômes : Capacité, DAEU, Licence, Master, LP
- 13 MOOCS dont 1 MOOC/DIU
- 1 SPOC

Afin d'identifier si des formations à distance existent dans votre composante de formation, vous pouvez vous rendre sur le site Form'UL : <https://formations.univ-lorraine.fr/fr/178-formations-a-distance>

Annexe 2 : Présentation des structures d'appui

La Délégation d'Accompagnement à la Créativité, l'Ingénierie et la Pédagogie (DACIP)

La DACIP est un lieu de conseils, de ressources, de formations, de réflexions et d'échanges sur les pratiques pédagogiques des enseignants et enseignants chercheurs. Elle s'inscrit à la fois dans une perspective d'innovation, de qualité et d'incitation à la transformation des pratiques pédagogiques.

Dans le cadre de la FAD, la DACIP peut vous accompagner à :

- L'élaboration de la scénarisation de la formation à distance : ce qu'il est préférable de mettre à distance, en présentiel / à faire des choix pédagogiques de séquençage ;
- La construction d'activités pédagogiques ;
- La mise en place de l'évaluation ;
- L'organisation du tutorat, de l'accompagnement des apprenants ;
- La formalisation des indications (organisation, communication) à mettre à disposition des apprenants.

Pour en savoir plus : <http://sup.univ-lorraine.fr/>

La Sous-Direction des Usages du Numérique (SDUN)

La sous-direction des Usages du Numérique a pour missions essentielles :

- D'accompagner la mise en œuvre de formations faisant appel au Numérique,
- La production de contenus pédagogique, scientifique ou culturel,
- La formation et l'assistance aux usagers des services numériques de l'établissement.

La sous-direction présente sur les sites de Brabois et du Saulcy, vous assistera dans toutes les étapes de la réalisation de votre projet.

Pour en savoir plus : <http://numerique.univ-lorraine.fr>

Annexe 3 : Contrat de cession de droits d'auteur et droit à l'image

Le contrat de cession de droits d'auteur

Les enseignants-chercheurs restent propriétaires des droits d'exploitation des contenus qu'ils mettent à disposition dans le cadre d'une formation ou d'un dispositif d'enseignement à distance.

Ils conservent le droit d'en faire un usage en dehors des enseignements qu'ils assurent.

Les composantes qui souhaitent assurer leur droit à diffuser les productions d'enseignants-chercheurs peuvent prendre attache auprès de la Direction des Affaires Juridiques (daj@univ-lorraine.fr) pour formaliser un contrat de cession de droits d'exploitation.

Des modèles de contrats sont disponibles, mais ils doivent faire l'objet de modifications pour s'adapter à chacun des contextes rencontrés et correspondre aux différents usages qui sont faits des réalisations des enseignants-chercheurs.

[Télécharger un modèle de contrat - http://u2l.fr/modelespi](http://u2l.fr/modelespi)

Le droit à l'image

La jurisprudence associée à plusieurs articles du code civil ou pénal a donné naissance à un Droit des personnes à s'opposer à l'exploitation de leur image.

On peut donc résumer ce droit à sa relation avec le respect de la vie privée.

En effet, toute exploitation de l'image d'un individu doit faire l'objet d'une autorisation dès lors qu'il ne peut être établi que la captation de son image n'a pas été consentie.

En contrepartie, il faut protéger d'un recours les personnes morales et l'Établissement en s'assurant de disposer d'une preuve d'un consentement.

Exemples de mise en application :

- **Un enseignant et des étudiants réalisent une vidéoconférence.** L'acte d'accéder à la vidéoconférence est volontaire et réalisé par chacun des participants. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de demander aux participants de signer un document qui prouve leur consentement.
- **En revanche, si la vidéoconférence est enregistrée et est diffusée librement sur Internet,** alors il faut recueillir le consentement des participants dont l'image apparaît clairement dans la vidéoconférence. Le fait d'accéder volontairement à la vidéoconférence, ne permettant pas à lui seul à prouver que les participants acceptent que leur image soit diffusée en ligne.

[Télécharger un modèle d'autorisation - http://u2l.fr/modelespi](http://u2l.fr/modelespi)